

Session de février 2026 de l'Assemblée départementale

Budget 2026 du Département de l'Allier

Réunie ce **jeudi 5 février 2026** pour sa première séance publique de l'année, l'Assemblée départementale de l'Allier a voté le budget primitif 2026. Dans un contexte national incertain et contraint, le Département adopte un budget de **574,7 M€**, fidèle à une ligne claire : **protéger les plus fragiles et continuer à investir pour l'avenir du territoire**. Avec plus de **80 M€ d'investissement**, un niveau exceptionnel pour la quatrième année consécutive, la collectivité confirme son ambition malgré la fragilité des recettes.

2026 : Tenir le cap dans un contexte d'incertitudes majeures

2026 s'annonce comme l'un des exercices budgétaires les plus contraints pour les Départements. Face à ces difficultés, l'Allier fait un choix clair : **ne pas subir, mais agir**.

La situation budgétaire du Département sous forte contrainte

Recettes de fonctionnement : +3,1 % par rapport au BP 2025. Une progression fragile, largement dépendante de recettes volatiles (TVA, DMTO).

Dépenses de fonctionnement : +3,5 %. Tirées par des dépenses sociales en progression constante, et insuffisamment compensées par l'État qui impose ses choix.

En dépit des efforts déployés par le Département pour contenir les dépenses non contraintes, le poids des dépenses croissantes dans le secteur des solidarités et le contexte économique qui pèsent sur les recettes vont continuer d'affecter durablement l'**épargne nette**. Elle est prévue à **hauteur de 4,9 M€** au budget primitif 2026, un niveau très faible.

Des solidarités au cœur du budget

Les dépenses sociales représentent **plus de la moitié du budget de fonctionnement**.

Zoom sur les Allocations individuelles de solidarité (AIS) :

- RSA : **72,5 M€** (+0,7 %)
- APA : **63,2 M€** (+7,3 %)
- PCH : **21,6 M€** (+9,3 %)

157,3 M€ au total pour les trois AIS (+4,4% par rapport à 2025).

89,9 M€ de reste à charge pour le Département fragilisant durablement l'équilibre financier.

Un recours à l'emprunt assumé pour continuer à investir

Face à une capacité d'autofinancement insuffisante, le Département a dû recourir à l'emprunt pour maintenir l'investissement. La **capacité de désendettement** est projetée à **8,9 ans fin 2026**, sous le seuil d'alerte de 10 ans.

Encours de la dette :

- 2025 : **278,7 M€**
- Fin 2026 : **305,8 M€** (projection)

Un recours **contraint mais maîtrisé**, exclusivement au service de l'investissement et du développement du territoire.

Plus de 80 M€ d'investissement : un choix politique fort

Investir aujourd'hui, c'est **refuser le décrochage demain**.

Routes et infrastructures : 22,5 M€

5 M€ pour l'entretien des ouvrages d'art (Pont de l'Europe à Vichy, pont Régemortes à Moulins, travaux majeurs à Nassigny, pont du Veudre : programme majeur de réparation, partagé avec la Nièvre).

17,5 M€ pour l'entretien du réseau routier, dont des interventions structurantes sur la RD 2009 et la RD 994.

Soutien aux communes et intercommunalités : 20,2 M€

Premier partenaire des territoires, le Département de l'Allier est, dans sa strate de population, **le plus engagé financièrement auprès du bloc local**.

Collèges et patrimoine départemental : plus de 10 M€

5,2 M€ pour le plan collèges. Poursuite des travaux des collèges Charlotte DELBO à Tronget (1,4 M€), Émile Guillaumin à Moulins (1,2 M€), des Chenevières à Jaligny-sur-Besbre (440 000 €), à la cité scolaire de Saint-Pourçain-sur-Sioule (300 000 €). En 2026 sont prévus la fin des travaux extérieurs au collège Charles-Péguy à Moulins (770 000 €).

5 M€ pour les bâtiments départementaux. La modernisation des sites départementaux se poursuivra : campus universitaire de Moulins, aménagement d'un nouvel UTT, lancement de travaux pour accueillir la future Maison des Solidarités Départementale au centre-ville de Moulins, installation de bornes de recharge électrique pour véhicules.

Malgré un contexte financier dégradé, des charges sociales en forte hausse et des recettes incertaines, le Département de l'Allier fait le choix de la responsabilité, de la solidarité et de l'investissement : **Le cap est maintenu, les services publics sont préservés, l'avenir du territoire reste une priorité**.

Les autres rapports présentés à l'occasion de cette Session du 5 février

ENFANCE - LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Mentorat : donner des repères aux jeunes confiés à l'ASE

Pour éviter les **sorties sans solution de l'Aide sociale à l'enfance**, le Département déploie un dispositif de mentorat avec l'association FACE Territoire Bourbonnais. **Dix jeunes** collégiens ou lycéens

bénéficieront d'un accompagnement régulier par des professionnels bénévoles afin de sécuriser leur orientation et renforcer leur insertion.

Accès au droit et accompagnement des victimes : un soutien renforcé

Le Département renouvelle son engagement auprès du Conseil départemental de l'accès au droit et de l'association Justice et Citoyenneté 03. Ces acteurs sont essentiels pour accompagner les victimes de violences intrafamiliales, prévenir les situations à risque et développer des dispositifs innovants comme les téléphones grave danger ou le chien d'assistance judiciaire.

SANTÉ - ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

Accueillir des internes en médecine : un investissement d'avenir

Grâce à un accord avec l'ARS, l'Université et le CHU de Clermont-Ferrand, le Département poursuit **l'accueil d'internes et de médecins juniors**, notamment au sein de la PMI. Une action concrète pour renforcer l'attractivité médicale du territoire.

Sauver des vies, même dans les zones les plus éloignées

Pour la troisième année consécutive, le Département finance l'extension de 2 mois de la présence de **l'HéliSMUR** dans l'Allier, afin d'assurer une couverture des urgences du **1^{er} mai au 31 octobre 2026**. Une réponse concrète aux enjeux de délais d'intervention, notamment en zones rurales. Basé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, l'hélicoptère permet des interventions rapides sur l'ensemble du territoire. Le Département consacre **350 000 €** à ce prolongement de l'HéliSMUR.

AGRICULTURE - ÉNERGIES RENOUVELABLES

Lapalisse-Saint-Prix : une ferme agrivoltaïque de référence

Ancienne exploitation du Lycée agricole ayant cessé ses activités en 2014, le domaine agricole dit de Lapalisse couvre près de 102 hectares à cheval sur les communes de Lapalisse et Saint-Prix. Sur ce **domaine devenu en totalité la propriété du Département de l'Allier**, un projet de développement s'est construit autour d'un triple objectif de valorisation agricole et énergétique, d'une volonté de recherche d'un caractère innovant et démonstratif, et d'une exigence de concertation préalable.

Deux phases principales menées entre août 2024 et octobre 2025

Première phase, au titre du **projet agricole** : en septembre 2025, le comité technique de la SAFER a décidé de retenir la candidature portée par un agriculteur. Le projet consiste à poursuivre et développer la ferme autour d'un système de polyculture élevage (troupeau de vaches principalement) associé à la remise en service du poulailler, tout en intégrant les contraintes et opportunités du projet agrivoltaïque.

Seconde phase, au titre du **projet agrivoltaïque** : c'est le dossier de candidature porté par EDF Renouvelables qui a été retenu in fine, jugé le plus performant en termes d'équilibre entre diversité et caractère innovant des solutions techniques photovoltaïques, niveau d'emprise sur le domaine agricole et volume des retombées financières.

TOURISME - ATTRACTIVITÉ

Cap sur le label “Vignobles & Découvertes” de Saint-Pourçain-sur-Sioule

Le Département soutient la candidature du **vignoble de Saint-Pourçain au label national**, levier de notoriété et de développement touristique.

CULTURE

Soutenir la création, partout et pour tous : le Département maintient le cap malgré un contexte contraint

Théâtre, musique, festivals, patrimoine vivant : le Département réaffirme son **soutien** aux grandes **structures culturelles** qui irriguent l’Allier toute l’année. Ces subventions permettent de garantir la continuité artistique, l’accès à la culture et l’attractivité du territoire. Un engagement fort de la collectivité à hauteur de 391 000 €, en faveur de la vitalité culturelle du Bourbonnais.

- Théâtre des Ilets - Centre dramatique national de Montluçon : **85 000 €**
- Ciné Bocage (Festival Jean Carmet) : **45 000 €**
- Musiques Vivantes : **40 000 €**
- Établissement public de coopération culturelle Vichy Culture : **80 000 €**
- Le 109 - Scène de musiques actuelles Montluçon : **40 000 €**
- Cultures du Monde : **45 000 €**
- Union Départementale des Sociétés Musicales de l’Allier : **24 000 €**
- Souvigny Grand Site : **23 000 €**
- Jazz dans le Bocage : **23 000 €**
- Jazz au fil du Cher : **18 000 €**
- Graines de mai : **18 000 €**